

À PARTIR DU 5 JUIN

LES MODALITÉS DE COLLECTE CHANGENT DANS MA COMMUNE



montpellier
méditerranée
métropole

Montpellier, le 15 mai 2023

Madame, Monsieur,

Face aux enjeux écologiques et à l'augmentation du coût de traitement, **réduire la production de nos déchets est une nécessité environnementale et économique.**

Le coût annuel s'élève à 120 millions d'euros dont 15 millions engendrés par la fermeture du centre d'enfouissement de Castries en 2019. La Métropole est la seule à exporter ses déchets à plusieurs centaines de kilomètres.

Ce sont les usagers, c'est-à-dire chacun de nous, qui paient cette charge à travers la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Pour y répondre, la Métropole de Montpellier renouvelle ses marchés de collecte des déchets et **renforce son ambitieuse stratégie « Zéro Déchet »** mise en place en mars 2022 avec l'ensemble des maires des 31 communes.

NOTRE OBJECTIF COMMUN :

- ✚ de tri des emballages et papiers (bac jaune) ;
- ✚ de tri des biodéchets (bac orange/brun) ;
- ✚ de tri du verre ;
- ✖ de déchets dans le bac gris.

À PARTIR DU LUNDI 5 JUIN 2023, LA MÉTROPOLÉ ADAPTE SON SERVICE ET MODIFIE LES MODALITÉS DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS.

► POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les tournées de collecte des ordures ménagères sont optimisées.

Les ordures ménagères seront collectées **trois fois par semaine** dans le centre ancien et l'habitat collectif et **une fois par semaine** dans l'habitat individuel.

► POUR LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Dans l'habitat collectif, **le tri sélectif sera collecté deux fois par semaine, au lieu d'une fois par semaine.** Pour l'habitat individuel la collecte reste à une fois par semaine.

Pour rappel, **tous les emballages et papiers vont dans le bac jaune.**

► POUR LES BIODÉCHETS

A partir du mois de juin 2023, le bac orange sera progressivement remplacé par un bac brun. En complément des solutions de compostage proposées par la Métropole (composteur individuel, de résidence ou de quartier), un nouveau dispositif de collecte en Point d'Apport Volontaire sera mis en place d'ici 2024.

► POUR LE VERRE

Nous vous rappelons que le verre est à déposer dans l'un des 1200 Points d'Apport Volontaire présents dans la Métropole. A ce jour, seulement 50 % du verre est trié.

► POUR LES ENCOMBRANTS

Il est nécessaire de prendre **rendez-vous au 04 34 81 90 10**. Tout dépôt sauvage pourra faire l'objet d'une verbalisation (entre 135 et 1500 € d'amende).

► **POUR CONNAÎTRE LES NOUVEAUX JOURS ET HEURES DE COLLECTE**
montpellier3m.fr/collecte



ALLO DÉCHETS

N° gratuit 0 800 88 11 77 (depuis un poste fixe)

montpellier3m.fr/dechets

Ensemble, relevons quotidiennement le défi du tri, et participons à chaque instant, par nos actes, à la réduction de nos déchets.

Le service de la collecte des déchets
de Montpellier Méditerranée Métropole

▶ À PARTIR DU LUNDI 5 JUIN 2023

QU'EST-CE QUI CHANGE DANS MA COMMUNE ?

La collecte des emballages et papiers est renforcée (bac jaune).

> En habitat collectif :
2 collectes par semaine, au lieu
de 1 fois par semaine.



La collecte des ordures ménagères est optimisée (bac gris).

> Dans le centre ancien et
en habitat collectif :
3 collectes par semaine.
> En habitat individuel :
1 collecte par semaine.



La collecte des biodéchets évolue.

- > Déploiement progressif du tri des biodéchets avec différentes solutions (d'ici 2024) :
 - collecte en porte-à-porte des bacs bruns ou orange pour l'habitat individuel ;
 - des composteurs de quartier, de résidence ou individuels ;
 - de nouveaux Points d'Apport Volontaire biodéchets.



▶ POUR CONNAÎTRE LES NOUVEAUX
JOURS ET HEURES DE COLLECTE
ET L'EMPLACEMENT DES POINTS
D'APPORT VOLONTAIRE
CONNECTEZ-VOUS SUR

montpellier3m.fr/collecte



ALLO DÉCHETS

N° gratuit 0 800 88 11 77 (depuis un poste fixe)

montpellier3m.fr/dechets

montpellier3m.fr/dechets